

Région académique  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DIPE/20-856-656 du 08/06/2020

**TABLEAU D'AVANCEMENT BONIFIE D'ECHELON - ANNEE SCOLAIRE 2019/2020 - CORPS DES  
CONSEILLERS PRINCIPAUX D'EDUCATION**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme SCHNEIDER - Tel : 04 42 91 73 76 - mail : catherine.schneider@ac-aix-marseille.fr

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côtes d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

Vu le décret n°70-738 du 12/08/1970 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation

Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire académique du corps des conseillers principaux d'éducation en date du 13/05/2020

Arrête :

- la liste des conseillers principaux d'éducation classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 7<sup>e</sup> échelon :

CORABOEUF Pascale  
MAUREL Jérémie  
KARIM Ahlame  
SOUKRATI Jamel  
FLORES Armelle  
PAGNIANO Christelle

- la liste des conseillers principaux d'éducation classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 9<sup>e</sup> échelon :

MAROSELLI Eléna  
COURTHIEU Franck  
TOUAIBIA Marion  
AZZOUG Malika

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*